



Mercredi 15 juin 2011

Dossier de presse

Le Conseil général de la Loire s'associe à la Journée mondiale contre la maltraitance des personnes âgées et des personnes handicapées

par **Claude BOURDELLE**, vice-président du conseil général chargé des
personnes âgées et des personnes handicapées

**6^e journée mondiale de mobilisation contre la maltraitance des personnes âgées et des
personnes handicapées :** _____ **2**

Une journée mondiale de sensibilisation : _____ 2

Quelques données chiffrées : _____ 2

Le Conseil général, acteur de cette journée mondiale : _____ 3

L'exemple de « La Maison d'Annie » : _____ 3

Action du Conseil général de la Loire en faveur de la bientraitance : _____ **5**

Développer les contrôles dans les établissements : _____ 5

Poursuivre la démarche qualité en établissement : _____ 6

Renforcer la vigilance et la prévention : _____ 6

contact presse :

Pierre CHAPPEL

☎ 04 77 48 42 38

pierre.chappel@cg42.fr

6^e journée mondiale de mobilisation contre la maltraitance des personnes âgées et des personnes handicapées :

« La maltraitance est une violence qui se caractérise par tout acte ou omission commis par une personne s'il porte atteinte à la vie, à l'intégrité corporelle ou psychique d'une autre personne, à sa liberté ou compromet gravement le développement de sa personnalité et/ou nuit à sa sécurité financière » (Conseil de l'Europe, 1987).

Une journée mondiale de sensibilisation :

La journée du 15 juin a pour but de sensibiliser l'opinion publique à la question de la maltraitance des personnes âgées et des personnes handicapées.

Cette journée a été célébrée pour la première fois en 2006 au siège des Nations-Unies, à New York.

Quelques données chiffrées :

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), 6 % des personnes âgées sont victimes de maltraitance dans le monde.

Les femmes premières victimes :

Selon l'Association ALMA (association d'écoute aux victimes), les personnes les plus fragiles sont :

- en majorité des femmes (75 %),
- plutôt âgées (79 ans en moyenne) vulnérables,
- incapables de se défendre ou de réagir (souvent dépendantes).

3977, numéro national :

De février 2008 à février 2010, sur plus de 10 000 dossiers créés à la suite d'un appel au numéro national contre la maltraitance (le 3977), on a pu constater :

- 70 % des appels concernent une situation à domicile,
- Que les maltraitements à domicile sont avant tout psychologiques (35 % des dossiers), financières (18 %) et physiques (17 %),
- 49 % des personnes citent un membre de la famille comme auteur présumé des actes de maltraitance.

Le Conseil général, acteur de cette journée mondiale :

Pour cette 6^e édition, le Conseil général de la Loire lance une campagne de prévention à destination du grand public et des professionnels, avec pour message :

« Brisons le tabou contre la maltraitance des personnes âgées et des personnes handicapées ».

Dans la Loire, la lutte contre la maltraitance transite par le centre d'écoute **ALMA-Loire** « *Allo Maltraitance des personnes âgées et des personnes handicapées* » qui assure des permanences téléphoniques (04.77.38.26.26) le mardi de 9h00 à 12h00 et le jeudi de 14h00 à 17h00.

L'exemple de « La Maison d'Annie » :

Pour illustrer l'action du Conseil général afin de favoriser la bientraitance dans les établissements, une visite de l'EHPAD associatif « *La Maison d'Annie* » est organisée ce 15 juin à Saint-Victor-sur-Loire. L'objectif de cette visite est de valoriser les efforts entrepris par les professionnels afin de diffuser la culture de la bientraitance et d'améliorer en continu la qualité de la prise en charge des personnes au sein de cet établissement.

« La Maison d'Annie » a ouvert ses portes en 2009 et, depuis juillet 2010, est dirigée par Madame Florence VICHI, Le conseil d'administration étant présidé par Monsieur DUBANCHET. Il s'agit d'un établissement privé habilité à l'aide sociale.

L'établissement est porté par l'association « *Carrefour d'Amitié et d'Entraide en Faveur des Personnes Agées* » (CAEFPA) qui gère l'EHPAD « Le Chasseur » à St-Genest-Lerpt (117 lits d'hébergement permanent).

« La Maison d'Annie » propose 3 modes d'accueil :

- 60 lits d'hébergement permanent répartis entre : 2 unités CANTOU (24 personnes), 1 unité Foyer (12 personnes) et 2 unités EHPAD (24 personnes)
- 20 lits d'hébergement temporaire
- 8 places d'accueil de jour.

Action du Conseil général de la Loire en faveur de la bientraitance :

Le Conseil général de la Loire met en œuvre différentes mesures visant à protéger les personnes vulnérables. Le schéma gérontologique 2008-2012 fixe notamment trois priorités :

- Développer la mission départementale de contrôle des EHPAD,
- Poursuivre et accompagner la démarche qualité en établissement
- Renforcer la vigilance pour développer la bientraitance et mieux lutter contre la maltraitance.

Développer les contrôles dans les établissements :

Le Conseil général et les pouvoirs publics disposent de différents moyens leur permettant de contrôler l'activité des établissements. Ils peuvent ainsi réaliser :

- une **visite de conformité** avant l'ouverture de tout établissement (création, extension ou transformation),
- une **visite de suivi**, dans le cadre du conventionnement avec les EHPAD, pour vérifier l'adaptation des moyens aux populations accueillies,
- une **visite d'inspection**, réalisée après la réunion de la commission des plaintes ARS/Conseil général, et suite à une plainte d'un usager, d'une famille ou d'un membre du personnel,
- un **audit budgétaire et/ou organisationnels**, à la suite notamment d'un problème de gestion.

Développer des contrôles inopinés :

Depuis 2009, le Président du Conseil général a souhaité s'engager fortement dans une campagne de **contrôles inopinés**, afin de favoriser davantage encore la promotion de la bientraitance en établissement.

Un bilan globalement satisfaisant... :

Un médecin a été recruté par le Conseil général pour la réalisation de ces contrôles inopinés au sein des établissements. L'évaluation porte sur le cadre de vie, les conditions de confort, de sécurité, l'ambiance générale de l'établissement, mais aussi sur l'organisation de la vie quotidienne, des soins et de l'animation.

Ainsi, depuis janvier 2009, plus d'une centaine de visites inopinées ont été réalisées dans les EHPAD de la Loire. Cette mission vient d'être reconduite et une attention particulière devrait être portée envers les structures d'accueil de jour Alzheimer.

Globalement, les résultats démontrent que la sécurité et le bien-être des résidents ne sont jamais mis en péril.

...mais des points restent à améliorer :

On a pu constater :

- des problèmes architecturaux (ex. chambres à deux lits ou absence de salle de bains privative adaptée) qui sont souvent à l'origine de difficultés de prise en charge,
- des améliorations à apporter dans la prise en charge des repas, notamment pour limiter le temps de jeûne nocturne,
- des protocoles de soins à formaliser pour assurer une transmission des bonnes pratiques.

Poursuivre la démarche qualité en établissement :

Dès la fin des années 1990, le Conseil général a initié une démarche visant à l'amélioration continue de la qualité en EHPAD. Pour cela, il s'est doté d'un outil : le **référentiel VERONIQUE**.

Il est désormais reconnu par l'ensemble des professionnels du département et est utilisé pour mesurer le niveau de qualité des établissements.

Renforcer la vigilance et la prévention :

Le champ de prévention de la maltraitance passe par un renforcement des aides à domicile, par l'amélioration des conditions de vie, par le soutien aux aidants, voire par l'orientation des personnes vers une prise en charge séquentielle en établissement. Ces mesures permettant de soulager les familles, d'améliorer leur tolérance, sont autant de mesures préventives permettant d'éviter l'épuisement qui peut être source de comportements maltraitants.

Un autre axe fort de la prévention consiste en une formation des professionnels du domicile et des établissements afin qu'ils puissent repérer les signaux d'alerte et qu'ils mettent en place les outils nécessaires pour une étroite vigilance au sein de leur structure.

Le Conseil général a mis en place le **référentiel ELOISE** dédié à l'évaluation de la qualité des services à domicile.